

Déclaration concernant les symptômes de maladie chez les enfants et les parents

Prénom	
Nom	
Date de naissance	
Adresse	
Code postal, Ville	

Auto-déclaration de la / des personne(s) responsable(s) de l'enfant

Par la présente, je confirme / nous confirmons (veuillez cocher la case correspondante) :

que mes/nos enfants ne seront amenés que s'ils ne présentent aucun symptôme de maladie et que ni moi / nous, ni les autres personnes vivant sous le même toit présentons des symptômes de la COVID-19.

qu'il n'y a pas eu sciemment de contact avec des personnes atteintes d'une infection aiguë du SARS-CoV-2 ou alors que le contact a eu lieu pour des raisons professionnelles.

Remarques sur l'auto-déclaration :

Chez les enfants, les types de symptômes de la maladie et leurs manifestations ne sont pas visibles. Les parents et les autres personnes vivant dans le même foyer ne doivent présenter aucun symptôme de la COVID 19. Pour les personnes travaillant dans le secteur médical et des soins, le contact avec des personnes infectées est inévitable dans l'exercice de leurs fonctions. Dans ce cas, on peut considérer que les employeurs et les employés prennent les mesures nécessaires pour assurer leur protection contre l'infection.

Lieu, date, signature de la / des personne(s) responsable(s) de l'enfant

Ce texte modèle est mis à disposition par le ministère de la famille, des réfugiés et de l'intégration du Land Rhénanie-du-Nord-Westphalie.